

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 20 février 2023 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Certificat de signification

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis de convocation dans les délais en laissant une copie à tous.

Conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus, tel que requis, et le quorum est respecté.

EST ABSENTE :

- Mme Nathalie Dion, conseillère.

Conformément aux dispositions de l'article 153 du *Code municipal*, les membres du conseil absents ont reçu l'avis de convocation l'accusé réception ayant été signé par chacun d'eux.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

RÉSOLUTION 2023-02-24
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 20 février 2023 à 19 h soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Trécesson prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

REVENUS	2023	2022
Taxes	1 592 265 \$	1 420 133 \$
Compensation tenant lieu de taxes	11 575 \$	55 483 \$
Transferts	288 639 \$	286 321 \$
Services rendus	8 140 \$	19 590 \$
Imposition de droits	260 000 \$	206 345 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$	3 000 \$
Autres revenus d'intérêts	15 000 \$	10 000 \$
Autres revenus	5 000 \$	5 000 \$
Affectation surplus	- \$	21 236 \$
TOTAL	2 183 619 \$	2 027 108 \$

DÉPENSES	2023	2022
Conseil municipal	47 578 \$	57 544 \$
Administration générale	480 296 \$	460 355 \$
Sécurité publique	204 870 \$	202 764 \$
Transport/voirie	788 669 \$	604 160 \$
Hygiène du milieu	374 777 \$	329 327 \$
Aménagement et urbanisme	97 031 \$	88 082 \$
Développement, loisirs et culture	176 398 \$	133 530 \$
Gestion du territoire/gravières	14 000 \$	151 346 \$
TOTAL	2 183 619 \$	2 027 108 \$

RÉSOLUTION 2023-02-25

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, soit accepté tel que présenté ci-haut.

« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »

Mme Nadla Caron, conseillère au siège 2, s'oppose à ce point.

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

PROJET	2023	2024	2025
Égouts et aqueduc (secteur La Ferme)			2 000 000 \$
Construction de la salle communautaire			500 000 \$
Réfection des chemins			2 000 000 \$
Construction d'un garage municipal		750 000 \$	

RÉSOLUTION 2023-02-26

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 soit accepté tel que présenté ci-haut.

« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »

Mme Nadla Caron, conseillère au siège 2, s'oppose à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions
réservée au public.

Période de questions réservée au public.

RÉSOLUTION 2023-02-27

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 04.

GHISLAIN NADEAU, maire

**KELLY BÉDARD, directrice générale et
greffière-trésorière par intérim**